

Communiqué de presse du 20 juin 2014

1

L'AFSEP ne fait plus partie du Comité de la Charte

Le Comité de la Charte annonce que l'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP) a fait connaître sa décision, en date du 16 juin 2014, de renoncer à l'agrément du Comité.

Le Comité précise que cette décision intervient alors que la Commission d'agrément du Comité vient d'examiner le rapport spécial consécutif à l'avertissement avec injonctions de faire sous conditions contenu dans sa décision de renouvellement d'agrément du 19 décembre 2013. La Commission a fait le constat des difficultés rencontrées par l'organisation pour remplir ses exigences de mise en conformité avec la Charte du Don en confiance.

Du fait de cette démission, l'AFSEP ne peut plus faire référence à la Charte du Don en Confiance ni faire usage de la marque d'agrément du Comité dans ses opérations de collecte et de communication.

La liste des 78 organisations qui sont agréées par le Comité de la Charte du don en confiance est en ligne sur : <http://www.comitecharte.org/liste-complete-des-organisations-agreees>

Le rôle du Comité de la Charte

Le Comité de la Charte du don en confiance, organisme à but non lucratif, exerce depuis 25 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif.

Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière.

Pour voir le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations agréées ainsi que la liste de celles-ci : www.comitecharte.org.

Le public peut reconnaître les organisations agréées par la marque suivante :



Service de Presse : Pour toute information complémentaire

Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi // au Comité : 01 53 36 35 02/03 // portable : 06 22 78 71 38 // à l'agence : MP & C 01 39 72 80 99

– www.mp-c.eu – agencerp@orange.fr – servicepresse@mp-c.eu

Twitter : @mapyntonga